

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

# Cadre d'Investissement Sectoriel de la Pêche et de l'Aquaculture (CISPA)

2017 - 2023



Janvier 2017



# SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b>	<b>8</b>
<hr/>	
<b>1 . INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<hr/>	
<b>2 . CONTEXTE ACTUEL DU CADRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10</b>
<hr/>	
<b>3 . DESCRIPTION DU CADRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11</b>
3.1. RAPPEL DU CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU CISPA	11
3.1.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT, VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS	11
3.1.2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR	11
3.2. CONTENU DÉTAILLÉ DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DU CISPA	12
3.2.1 PROGRAMME 1 : « GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS »	12
3.2.2. PROGRAMME 2 : « DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUICULTURE »	14
3.2.3 PROGRAMME 3 : « VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE »	16
3.2.4 PROGRAMME 4 : « RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN »	18
3.2.5. PROGRAMME 5 : « AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR »	20

---

## **4 . MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INVESTISSEMENT 22**

4.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION 22

4.2. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 22

---

## **5 . RISQUES ET CONTRAINTES 25**

---

## **6 . MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DES CONTRAINTES 25**

# SOMMAIRE

## ANNEXE 1

FICHE DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 1 : « GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS »	26
--	----

---

## ANNEXE 2

FICHE DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 2 « DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE »	33
---	----

---

## ANNEXE 3

FICHE DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 3 « VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE »	36
--	----

---

## ANNEXE 4

FICHE DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 4 « RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN »	40
---	----

---

## ANNEXE 5

FICHE DÉTAILLÉE DU PROGRAMME 5 « AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR »	44
--	----

## LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

- ANA** : Agence Nationale de l'Aquaculture
- APD** : Aide Publique au Développement
- AMP** : Aire Marine Protégée
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BCI** : Budget Consolidé d'Investissement
- CCSE** : Comité Conjoint de Suivi et d'Evaluation
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEP** : Cellule d'Etudes et de Planification
- CIE** : Comité Interministériel d'Evaluation
- CLPA** : Conseil Local de Pêche Artisanale
- CLP** : Comité Local de pêcheurs
- CNCPM** : Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
- CNFTPA** : Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
- COMHAFAT** : Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
- CRI** : Cellule de Redéploiement Industriel
- CRODT** : Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye
- CRSE** : Comités Régionaux de Suivi & Evaluation
- DPM** : Direction des Pêches Maritimes
- DAGE** : Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
- DGEFM** : Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins
- DITP** : Direction des Industries de Transformation de la Pêche
- DPC** : Direction de la Pêche Continentale
- DPSP** : Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
- DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- ENFM** : Ecole Nationale de Formation Maritime
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
- GAIPES** : Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
- PÊCHE INN** : Pêche Illicite, Non Réglementée et Non Déclarée
- IUPA** : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
- JICA** : Agence Japonaise de Coopération Internationale

**LPS/PA** : Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture

**LPSPDA**: Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

**MPEM** : Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

**OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

**ORP** : Organisation Régionale de Pêche

**PRAO** : Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PSE** : Plan Sénégal Emergent

**PAS** : Plan d'Actions Stratégiques

**PTA** : Plan de Travail Annuel

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**SCA** : Stratégie de Croissance Accélérée

**SCS** : Système de Suivi Contrôle et Surveillance

**SRPS** : Service Régional de la Pêche et de la Surveillance

**TCP** : Technical Cooperation Program

**TJB** : Taux de Jauge Brut

**UE** : Union Européenne

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

**USAID**: Agence des Etats-Unis pour le Développement International

**ZPP** : Zone de Pêche Protégée

**ZEE**: Zone Economique Exclusive

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n° 1</b>	Synthèse du budget prévisionnel du programme 1 « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats »	P. 14
<b>Tableau n° 2</b>	Synthèse du budget prévisionnel du programme 2 « Développement de l'Aquaculture »	P. 16
<b>Tableau n° 3</b>	Synthèse du budget prévisionnel du programme 3 « Valorisation de la production halieutique »	P. 18
<b>Tableau n° 4</b>	Synthèse du budget prévisionnel du programme 4 « Renforcement du capital humain »	P. 20
<b>Tableau n° 5</b>	Synthèse du budget prévisionnel du programme 5 « Amélioration de la gouvernance du secteur »	P. 21
<b>Tableau n° 6</b>	Matrice de performance de la politique sectorielle	P. 23
<b>Tableau n° 7</b>	Matrice de performance des programmes sectoriels	P. 23

## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1</b>	Fiche détaillée du Programme 1 « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats »	P. 26
<b>Annexe 2</b>	Fiche détaillée du Programme 2 « Développement de l'Aquaculture »	P. 33
<b>Annexe 3</b>	Fiche détaillée du Programme 3 « Valorisation de la production halieutique »	P. 36
<b>Annexe 4</b>	Fiche détaillée du Programme 4 « Renforcement du capital humain »	P. 40
<b>Annexe 5</b>	Fiche détaillée du Programme 5 « Amélioration de la gouvernance du secteur »	P.44

# 1 . INTRODUCTION

Avec l'appui technique et financier de la FAO, de la JICA, de la Banque mondiale à travers le projet PRAO-SN et de l'USAID à travers le projet USAID/COMFISH, le Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture dispose, depuis le 13 mai 2016, d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA), sur la période 2016 - 2023.

La Lettre de politique sectorielle de développement est le fruit d'une très large concertation qui a impliqué toutes les parties prenantes à la gestion du secteur situées dans les zones côtières et dans celles à dominante pêche continentale et aquaculture. Cette concertation a porté d'abord sur le bilan de la politique sectorielle (2007 - 2013), puis sur la formulation d'une nouvelle politique.

La LPSDPA a pour objectif de mettre en place un cadre de gestion durable et responsable devant permettre au Gouvernement de maximiser les bénéfices économiques et socio- politiques que le pays peut tirer des ressources halieutiques.

Dans le processus de son élaboration, notamment dans la phase bilan, il est ressorti la nécessité de disposer d'un document d'opérationnalisation de la LPSDPA pour sa mise en œuvre efficace et efficiente. C'est la raison pour laquelle, le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, à travers l'appui technique et financier de la coopération japonaise (JICA) et de l'USAID, a décidé de recourir à une seconde mission d'expertise technique pour la formulation d'un Cadre d'Investissement Sectoriel de la Pêche et de l'Aquaculture (CISPA) sur la période 2017 - 2023.

Le CISPA a pour objectif de susciter des choix de financements et d'investissements en parfaite cohérence avec les priorités du PSE et de la LPSDPA. Il va permettre aux différentes administrations publiques du secteur de mettre à la disposition des investisseurs publics et privés les programmes et projets opérationnels jugés prioritaires par l'ensemble des parties prenantes à la gestion du secteur.

Le Cadre d'Investissement se décline en cinq (05) grands programmes de développement, à savoir :

- 1 . Le programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats » ;
- 2 . Le programme « Développement de l'Aquaculture » ;
- 3 . Le programme « Valorisation de la production halieutique » ;
- 4 . Le programme « Renforcement du capital humain » ;
- 5 . Le programme « Amélioration de la gouvernance du secteur ».

Le premier chapitre du CISPA fixe de manière très brève la logique de gestion des finances publiques et le contexte actuel du secteur. Le deuxième chapitre présente le contenu détaillé des différents programmes du CISPA. Il fait également un rappel succinct de la vision de développement de la pêche et de l'aquaculture, les valeurs et les principes directeurs du secteur. Le troisième chapitre présente les mécanismes de mise en œuvre du Cadre d'investissement. Les risques et contraintes sont précisés dans le quatrième chapitre.

## 2 . CONTEXTE ACTUEL DU CADRE D'INVESTISSEMENT

Le cadre d'investissement sectoriel de la pêche et de l'aquaculture est élaboré dans un contexte international, national et sectoriel marqué par l'adoption et la mise en œuvre d'engagements et de nouvelles pratiques dans le domaine de la gestion des finances publiques.

A l'échelle internationale, le Sénégal s'est engagé, en septembre 2015 lors du Sommet de l'ONU à New York, à l'instar des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à mettre en œuvre un Programme de développement durable de la pêche et de l'aquaculture, à l'horizon 2030.

L'objectif assigné au « Programme 2030 » est d'améliorer la contribution des deux sous-secteurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Engagement a été pris aussi par les États Membres de l'ONU de conduire les deux sous-secteurs tout en se préoccupant de leur développement durable sur les plans économique, social et environnemental.

A l'échelle nationale, le contexte actuel est dominé par :

- La mise en œuvre par le Gouvernement de l'engagement souscrit au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de s'inscrire dans une logique de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, conformément à la directive n°006/2009 de l'UEMOA ;
- L'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau cadre de programmation budgétaire, le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Au niveau sectoriel, le contexte est marqué par l'adoption, le 13 mai 2016, d'une nouvelle LPSDPA. Ce cadre d'intervention sectorielle a pour objectif de régénérer de manière durable la rente halieutique et de lever les contraintes de développement du secteur relatives à :

- Un capital naturel dégradé et largement surexploité ;
- Un capital humain en surnombre particulièrement dans les pêcheries artisanales maritimes et continentales;
- Un capital physique marqué par une surcapacité de pêche et un surinvestissement dans les capacités de valorisation de la production halieutique et ;
- Des institutions publiques et privées inadaptées et faibles, avec une représentation professionnelle faible.

Par conséquent, les opportunités sectorielles de croissance reposeront particulièrement sur une amélioration du système de gouvernance économique et de gestion publique ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée des activités à terre. Le développement de l'aquaculture, relai alternatif de croissance, représentera également une opportunité de croissance de l'offre de poisson et de satisfaction de la demande domestique et des marchés extérieurs.

C'est pourquoi, l'ambition du Cadre d'investissement sectoriel est de traduire celle du PSE et de la LPSDPA d'orienter les projets et décisions d'investissements sur les priorités du secteur, à savoir : une gestion responsable et durable de la pêche maritime et continentale, le développement de l'aquaculture et la valorisation des produits halieutiques.

## 3 . DESCRIPTION DU CADRE D'INVESTISSEMENT

### 3.1. RAPPEL DU CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU CISPA

#### 3.1.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT, VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le CISPA est un instrument de concrétisation de la LPSPDA, cadre unique d'intervention des PTF, des ONG et du secteur privé sur la période 2017 – 2023. A ce titre, il constitue une traduction manifeste de la vision nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture : « Un secteur, moteur durable de croissance et d'inclusion sociale tout en assurant l'alimentation de la population ».

Par ailleurs, la mise en œuvre des programmes et projets d'opérationnalisation de la politique sectorielle reposera sur les valeurs fondamentales et principes directeurs retenus dans politique sectorielle<sup>1</sup>, à savoir :

- La transparence, la performance et l'équité dans la gouvernance du secteur ;
- La participation des parties prenantes dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes opérationnels à court et moyen termes ;
- Le partage des connaissances et de l'information nécessaires à la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes ;
- Le renforcement du développement décentralisé des activités de pêche et d'aquaculture ;
- La réduction des disparités d'ordre géographique ainsi que de celles liées au genre ;
- Le respect des engagements internationaux souscrits au titre de la coopération halieutique bilatérale et multilatérale ;

#### 3.1.2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

L'objectif global de développement du secteur est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local. D'une manière plus spécifique, les objectifs à atteindre en matière de pêche et d'aquaculture sont principalement :

- Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats;
- Développer l'aquaculture;
- Promouvoir la valorisation de la production halieutique.

<sup>1</sup> La LPSPDA traite en détail des valeurs fondamentales et des principes directeurs.

## 3.2. CONTENU DÉTAILLÉ DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DU CISPA

### 3.2.1. PROGRAMME 1 : « GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS »

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

L'ambition attendue du secteur de la pêche, en matière de contribution économique et d'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire des populations, nécessite la mise en place des bases d'une gestion durable des ressources halieutiques. Ainsi, la mise en œuvre de cette action allant dans le sens de répondre à ce problème se justifie entre autres par :

- L'existence de fortes capacités de prélèvement des ressources halieutiques entraînant une surexploitation et une dégradation en particulier des stocks principaux.
- Un régime d'accès aux ressources halieutiques de la pêche artisanale maritime insuffisamment contrôlé ayant pour conséquence une expansion non maîtrisée du parc piroguier.
- La non sélectivité des engins et des pratiques de pêche destructives.
- Un dispositif de Suivi - Contrôle - Surveillance (SCS) côtier inadapté aux plans d'aménagement des pêcheries maritimes et ne couvrant pas les pêcheries intérieures.
- L'inexistence d'un système de contrôle et de régulation des activités de pêche, facteur d'accélération de la surexploitation des plans et cours d'eau intérieurs.
- La dégradation continue des habitats marins et des zones côtières liée à la pollution et l'érosion côtière.
- Une faiblesse des systèmes d'information sur le secteur et les pêcheries pour appuyer l'analyse et la planification sectorielle en particulier dans les domaines économiques.
- L'absence de ressources financières spécifiques à la fonction statistique.
- L'insuffisance des moyens humains en nombre pour assurer la collecte des données.

#### OBJECTIF ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le programme vise à inscrire définitivement la gestion de la pêche maritime et continentale dans la durabilité. Il met en place les conditions nécessaires à une gestion durable et à la restauration des ressources halieutiques et des habitats. Ceci va permettre de recréer la rente halieutique et d'améliorer la gouvernance du secteur, de contribuer à la sécurité alimentaire des populations et au développement local. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme sont :

- Les capacités de capture de la pêche artisanale maritime sont réduites et stabilisées.
- L'effort de pêche est contrôlé et régulé en fonction des potentiels de capture admissibles au niveau de la pêche artisanale maritime.
- Les principaux stocks de ressources halieutiques sont à un niveau d'exploitation optimal leur permettant de générer des bénéfices pour les acteurs et pour l'économie nationale.
- La pêche continentale contribue de manière significative à l'offre de poisson et à la sécurité alimentaire des populations non côtières.
- Les revenus des acteurs exploitant les pêcheries artisanales maritimes et continentales sont améliorés.

## COMPOSANTES DU PROGRAMME

Ce programme comprend les cinq composantes suivantes :

- **Composante 1 : Aménagement durable des pêcheries maritimes.**

Les actions prévues dans cette composante sont :

1. Ajustement des capacités de capture de la pêche artisanale maritime ;
2. Contrôle et régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes ;
3. Promotion des actions de régénération des ressources halieutiques et de restauration de leurs habitats dégradés
4. Développement d'actions de recherche en appui à la régulation de l'accès aux ressources halieutiques et à l'aménagement des pêcheries ;
5. Opérationnalisation des plans d'aménagement adoptés ;
6. Identification et conception des plans d'aménagement des autres pêcheries maritimes ;
7. Renforcement des capacités des acteurs en matière de cogestion et en aménagement des pêcheries.

- **Composante 2 : Aménagement des pêcheries continentales,** à travers les actions suivantes :

1. Contrôle et Régulation de l'accès aux ressources halieutiques continentales ;
2. Aménagement et valorisation des plans d'eau intérieure ;
3. Renforcement des capacités des acteurs de la pêche continentale en matière de cogestion.

- **Composante 3 : Amélioration du système d'information et d'analyse du secteur,** avec comme principales actions :

1. Réalisation de l'état des lieux sur le système d'information du secteur et de capitalisation des résultats pour son amélioration ;
2. Mise en place d'une approche sectorielle de collecte et de traitement des statistiques.
3. Elaboration et mise en place d'un tableau de bord économique du secteur de la pêche et de l'Aquaculture

- **Composante 4 : Renforcement des capacités de SCS des pêcheries côtières maritimes en appui à l'aménagement,** à travers les actions suivantes :

1. Réhabilitation et équipement des différentes stations côtières du littoral national ;
2. Mise en place d'un dispositif permanent et efficace de suivi, contrôle et surveillance en relation avec les organes de concertation et de gestion des localités concernées ;
3. Renforcement des capacités logistiques, des moyens navals, nautiques, aériens et terrestres de surveillance.

• **Composante 5 : Restauration des écosystèmes aquatiques dégradés**, avec comme principales actions :

1. Développer et mettre en œuvre un programme de suivi et de récupération des engins perdus ou plantes envahissantes en milieu continental et marin ;
2. Développer et mettre en œuvre un programme d'adaptation face aux effets du changement climatique dans la pêche et l'aquaculture ;
3. Reconstituer les écosystèmes dégradés à travers l'immersion des récifs artificiels

Le coût prévisionnel global du programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats » est de 112,520 milliards de FCFA sur les huit ans. Le tableau n° 1 ci-dessous donne le contenu détaillé du coût global du programme.

Tableau n° 1 : Synthèse du budget prévisionnel du programme 1 : « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats »		
Programme	Composantes	Coût (millions de F CFA)
Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	C1 : Aménagement durable des pêcheries maritimes	35 800
	C2 : Aménagement des pêcheries continentales	5 850
	C3 : Amélioration du système d'information et d'analyse du secteur	3 750
	C4 : Renforcement des capacités de SCS des pêcheries en appui à l'aménagement	60 070
	C5:Restauration des écosystèmes aquatiques dégradés	7 050
	<b>Coût total</b>	<b>112 520</b>

### 3.2.2. PROGRAMME 2 : « DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE »

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Face à la surcapacité de la pêche de capture et la menace de surexploitation des principaux stocks côtiers, le Gouvernement a décidé en 2006, de promouvoir l'aquaculture avec la création d'une agence en charge de la politique du sous-secteur pour compenser la baisse constatée de la production halieutique et faire face au déficit prévisionnel de protéines qui guette la population nationale sans cesse croissante.

Ce choix est également justifié par la baisse notoire de la production de la pêche continentale consécutive à l'ensablement des cours et plans d'eau, aux mauvaises pratiques de pêche et à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles).

Cette orientation des pouvoirs publics a été récemment réaffirmée dans le PSE et la LPSDPA. Au titre du PSE, le développement de l'aquaculture doit permettre de produire environ 10% du volume de pêche de capture et fournir 20 000 emplois à l'horizon 2023. Cet engagement a été conforté par la LPSDPA qui ambitionne de contribuer à l'atteinte de cet objectif du PSE avec une production visée de 40 000 tonnes, à l'horizon 2023.

#### OBJECTIF ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le programme a pour objectif global d'assurer un développement durable de l'aquaculture afin de créer un substitut significatif et pérenne à la pêche maritime en termes d'offre de poisson sur les marchés nationaux, de création de valeur ajoutée, d'apport en devises et de développement local à l'horizon 2023.

A ce titre, le programme « Développement de l'aquaculture » constitue l'outil de concrétisation des politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement des exploitations sur la période 2017 - 2023.

Les résultats escomptés de la mise en œuvre du programme sont notamment :

- Un environnement propice aux investissements privés est mis en place (mesures incitatives fiscales et réglementaires) ;
- Les compétences managériales et techniques des acteurs publics et privés sont renforcées ;
- Des infrastructures et services de soutien fonctionnels sont implantés dans les différents pôles de développement aquacole ;
- Une production annuelle de 40 000 Tonnes à l'horizon 2023 est réalisée.

### COMPOSANTES DU PROGRAMME

A cet effet, le programme de développement de l'Aquaculture va s'appuyer sur les trois composantes principales suivantes :

- **Composante 1 : Mise en place de pôles de développement aquacole**, à travers les actions suivantes :
  1. Identifier et sécuriser des espaces dédiés à l'activité aquacole ;
  2. Mettre en place et exécuter un plan de surveillances des sites de production et des produits aquacoles ;
  3. Implanter des infrastructures de production et des services de soutien dans les différents pôles de développement aquacole ;
  4. Valoriser les plans d'eaux ;
  5. Renforcer la diversification des espèces aquacoles (huitres, moules, algues, etc.).
- **Composante 2 : Renforcement des compétences techniques des acteurs**, à travers les actions suivantes :
  1. Renforcer les capacités des structures d'encadrement et des producteurs ;
  2. Mettre en place un programme de recherche en appui au développement de la production aquacole ;
  3. Organiser et professionnaliser les acteurs des filières aquacoles ;
  4. Accompagner les producteurs dans la commercialisation des produits aquacoles.
- **Composante 3 : Développement Accélérée de l'Aquaculture**, à travers les actions suivantes :
  1. Promouvoir la mise en place de fermes industrielles et d'unités de fabrique d'aliment ;
  2. Faciliter l'accès au financement ;
  3. Mettre en place un régime juridique et fiscal spécifiques et incitatifs pour l'Aquaculture.

Le coût global du programme est de 42,282 milliards de F CFA sur la période 2017-2023. Le détail par composante est présenté dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU N° 2 : Synthèse du budget prévisionnel du Programme 2 :  
« Développement de l'Aquaculture »**

Programme	Composantes du programme	Coût (millions de F CFA)
Développement de l'Aquaculture	C1 : Mise en place de pôles de développement aquacole	11 050
	C2 : Renforcement des compétences techniques des acteurs	15 842,6
	C3 : Développement accélérée de l'Aquaculture	15 390
	<b>Coût total</b>	<b>42 282,6</b>

### 3.2.3. PROGRAMME 3 : « VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE »

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La politique sectorielle passée et la nouvelle politique de développement du secteur ont beaucoup insisté sur l'accroissement de la valorisation des produits de la pêche. Cela s'explique par les facteurs suivants :

- La faiblesse de la valorisation des produits halieutiques induisant une valeur ajoutée non significative à l'économie nationale ;
- La part importante de la production congelée dans les exportations halieutiques nationales ;
- Les mauvaises conditions d'hygiène et de salubrité des sites de débarquement, des aires de transformation et des marchés domestiques ;
- La non fonctionnalité ou l'absence d'unités de conservation notamment dans certaines localités côtières et dans les régions frontalières ;
- La non viabilité des schémas de gestion des infrastructures d'appui à la production ;
- La faiblesse du contrôle, de la régulation des activités de mareyage et de transformation artisanale induisant des flux d'exportation non contrôlés de produits halieutiques dans la sous-région ;
- La non fonctionnalité des centres de pêche en milieu continental.

La valorisation des produits halieutiques constitue un enjeu prioritaire de taille au regard des orientations du PSE et de la LPSDPA qui insistent particulièrement sur le développement de filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée.

#### OBJECTIF ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le programme « Valorisation de la production halieutique », vise un accroissement de la valeur ajoutée créée dans la filière pêche, à travers une meilleure valorisation des produits halieutiques et le développement des chaînes de valeur à la fois sur les segments industriel et artisanal.

A travers ce programme, il sera mis en place des conditions permettant aux professionnels de la pêche artisanale : pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, d'exercer leurs activités dans des conditions optimales de qualité et le développement des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du programme de valorisation de la production halieutique sont notamment :

- De nouveaux quais et aires de transformation sont aménagés ;
- Les quais de débarquement agréés, les aires de transformation, les équipements de pêche sont réhabilités. Les conditions d'hygiène et de salubrité des sites de débarquement et des aires de transformation ainsi que de leur environnement répondent aux normes sanitaires requises. Ce qui est de nature à améliorer la qualité des produits halieutiques vendus sur les marchés domestiques et extérieurs ;

- Des marchés de poisson transformé à vocation sous régionale sont créés dans les régions de Ziguinchor et Dakar, et d'autres marchés centraux de vente de poisson frais sont réalisés au profit des consommateurs et des mareyeurs ;
- Les activités de vente en gros de poisson transformé ne sont plus pratiquées sur les points de débarquement ;
- Les pertes post capture sont réduites de manière significative ;
- Une interprofession halieutique est mise en place et travaille pour la compétitivité de la filière ;
- La valeur ajoutée des produits halieutiques est accrue ;
- Des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale sont réalisés.

## COMPOSANTES DU PROGRAMME

A cet effet, le programme va s'appuyer sur les deux composantes ci-après :

- **Composante 1 : Amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture**, à travers les actions suivantes :
  1. Construire des infrastructures économiques d'appui à la production et de valorisation ;
  2. Renforcer les capacités de l'autorité compétente ;
- **Composante 2 : Restructuration de l'industrie halieutique**, à travers les activités suivantes :
  1. Réviser le processus de délivrance des autorisations préalables à l'exportation en lien avec les potentiels de l'espèce ciblée ;
  2. Mettre en œuvre les recommandations des études réalisées par la CRI sur l'industrie halieutique ;
  3. Renforcer la CEPIA en fonds d'investissement du secteur.
- **Composante 3 : Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique**, avec comme principales actions :
  1. Professionnaliser les acteurs à travers une organisation des acteurs en métier ;
  2. Promouvoir et développer les chaînes de valeur les plus porteuses ;
  3. Renforcer le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
  4. Renforcer la fonction Recherche et Développement.
- **Composante 4 : Mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale**, avec comme principales actions :
  1. Mettre en place les pôles industriels intégrés de transformation des produits de la pêche et de l'Aquaculture ;
  2. Créer des pôles artisanaux modernes intégrés de transformation des produits de la pêche et de l'Aquaculture.

Le coût global prévisionnel du programme « Valorisation de la production halieutique » est de 103,260 milliards de F CFA. Le détail par composante est présenté dans le tableau n°3 ci-dessous.

**TABLEAU N° 3 : Synthèse du budget prévisionnel du Programme 3  
« Valorisation de la production halieutiques »**

Programme	Composantes du programme	Coût (millions de F CFA)
Valorisation de la production halieutique	C1 : Amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	71 660
	C2 Restructuration de l'industrie halieutique	7 600
	C3 : Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique	5 700
	C4: Mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale	18 300
	<b>Coût total</b>	<b>103 260</b>

### 3.2.4. PROGRAMME 4 : « RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN »

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Au Sénégal, la formation des cadres du secteur se fait à l'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) et au Centre National de Formation des Techniciens de la Pêche et de l'Aquaculture (CNFTP). La formation du personnel navigant s'effectue à l'Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM). Les Centres de pêche de Mbane, de Guidick et de Missirah avaient pour vocation de former les acteurs privés de la pêche artisanale maritime et continentale.

Ces outils nationaux de formation dépendent respectivement du Ministère de l'Enseignement supérieur et du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime.

Malgré l'existence de ces infrastructures scolaires et universitaires, le capital humain constitue une contrainte majeure au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture au Sénégal. En fait, divers rapports d'études ont mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités humaines du secteur, à travers la formation et le recrutement. Le développement du capital humain est entravé par les facteurs portant sur :

- La faiblesse des recrutements de cadres dans l'administration des pêches en remplacement de ceux admis à la retraite ;
- L'insuffisance de l'encadrement pédagogique et d'infrastructures scolaires et universitaires d'accueil du nombre d'étudiants sans cesse croissant ;
- L'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail constitué par l'administration et les entreprises de traitement des produits halieutiques ;
- L'absence d'installations pédagogiques adéquates dans le domaine de la technologie des produits de la pêche et d'aquaculture.

Ces facteurs défavorables à un encadrement administratif et à une formation de qualité sont exacerbés par la non fonctionnalité des centres de pêche précités et la nécessité de délocaliser le CNFTP dont l'érosion côtière dégrade les ouvrages.

#### OBJECTIF ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le programme de renforcement du capital humain du secteur vise à permettre aux structures nationales de formation halieutique d'exercer leurs missions d'éducation et de formation permanente des cadres de l'administration et des entreprises de la pêche et de l'aquaculture.

D'une manière plus spécifique, il s'agit d'élaborer et de mettre en application des curricula conformes

aux besoins de la profession, de renforcer l'encadrement pédagogique et les infrastructures de formation et développer le partenariat pédagogique.

A travers ce programme, les résultats suivants sont escomptés :

1. Des structures de formation entièrement réhabilitées ;
2. Des locaux modernisés ;
3. Des outils pédagogiques adaptés ;
4. Les laboratoires reconstitués et mis aux normes requises ;
5. Les structures de formation sont en mesure de jouer leur rôle de formation des agents de développement du secteur.

Le renforcement du capital humain va contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur économique. En fait, l'investissement sur les outils nationaux de formation et le recrutement du personnel viennent en appui de tous les programmes et projet de développement du présent cadre d'investissement. A ce titre, il constitue un programme « phare » du CISPA.

#### COMPOSANTES DU PROGRAMME

Ce programme comporte quatre (04) composantes :

- **Composante 1 : Réhabilitation et équipement des structures de formation**, mise en œuvre à travers :

1. Réhabilitation du CNFTPA ;
2. Equipement du CNFTPA ;
3. Réhabilitation et équipement de l'ENFM ;
4. Equipement de l'UIPA.

- **Composante 2 : Amélioration du contenu des formations pour répondre aux besoins du secteur**, à travers l'action prioritaire suivante :

Elaboration et mise en œuvre de nouveaux curricula répondant aux besoins du marché.

- **Composante 3 : Développement des partenariats (renforcement des synergies)**, à travers l'action prioritaire suivante :

Redynamiser les cadres de coopération entre les structures de formation et le Ministère.

- **Composante 4 : Renforcement de l'encadrement pédagogique** à travers les actions prioritaires suivantes :

1. Renforcer le personnel du CNFTPA ;
2. Renforcer le personnel de l'ENFM.

Le coût global du programme est de 2,368 milliards FCFA. Le tableau n° 4 ci-dessous donne le contenu détaillé du coût global du programme de renforcement du capital humain du secteur.

**TABLEAU N° 4 : Synthèse du budget prévisionnel du Programme 4  
« Renforcement du capital humain »**

Programme	Composantes du programme	Coût (millions de F CFA)
Renforcement du capital humain	C1 : Réhabilitation et équipement des structures de formation	1 898
	C2 : Amélioration du contenu des formations	180
	C3 : Développement des partenariats	50
	C4 : Renforcement de l'encadrement pédagogique	240
	<b>Coût total</b>	<b>2 368</b>

### 3.2.5. PROGRAMME 5 : « AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR »

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Les activités de pêche et d'aquaculture sont des activités économiques du secteur primaire au même titre que l'agriculture, la foresterie et l'élevage. Elles doivent nécessairement contribuer à l'alimentation et la nutrition des populations, à la création d'emplois, de revenus et de richesses.

Toutefois, l'analyse de l'évolution de la contribution de la pêche au PIB national dénote qu'entre 2009 et 2013, « la contribution de la pêche à la richesse nationale est quasi stationnaire, oscillant entre 1,7% et 1,8% du PIB. Il apparaît dans ce résultat, que la pêche n'est pas parvenue à jouer le rôle de moteur de croissance qui lui avait été assigné dans les différentes stratégies nationales de développement du pays »<sup>2</sup>.

Cette situation est le résultat entre autres, d'un déficit organisationnel, d'un délabrement des installations et infrastructures des services centraux et régionaux, de l'insuffisance des moyens de fonctionnement et d'une faiblesse de la fonction de planification et de coordination des interventions publiques et privées dans le secteur.

C'est pourquoi, la LPSDPA « insiste sur la nécessité de restaurer au préalable la capacité technique et d'intervention avant d'engager toutes actions et mesures de réforme de la gestion du secteur. D'autre part, la responsabilité des acteurs de base devra être renforcée en matière de régulation de la capacité de pêche et de gestion des ressources halieutiques »<sup>3</sup>.

#### OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'objectif du programme est de renforcer la gouvernance et la gestion du secteur afin de permettre aux institutions publiques de l'Etat du secteur d'assurer efficacement leur mission d'orientation, de réglementation et d'assistance du secteur. D'une manière plus précise les résultats attendus sont :

- Les capacités d'intervention des services des pêches et de l'Aquaculture sont renforcées pour un meilleur encadrement des acteurs ;
- Le pilotage stratégique du secteur est renforcé et approprié par les acteurs.

L'exécution du programme va permettre de disposer d'un organigramme du Département qui reflète la priorité donnée à l'aménagement des pêches, de renforcer le cadre institutionnel de pilotage et de coordination des interventions publiques dans le secteur (Etat, PTE, ONG, etc.) et de mettre en place des institutions privées plus adaptées à la gestion de la pêche avec une forte représentation professionnelle.

<sup>2</sup> Source : Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture, version officielle, juin 2016 p : 16

<sup>3</sup> Source : Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture, version officielle, juin 2016 p : 16

## COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le programme d'amélioration de la gouvernance du secteur comporte trois composantes :

- **Composante 1 : Mise en place des réformes juridiques et institutionnelles de la LPSDPA<sup>4</sup> ;**
- **Composante 2 : Renforcement des capacités des services des Pêches et de l'Aquaculture, à travers :**
  1. Renforcement des moyens humains et matériels ;
  2. Construction et réhabilitation des services centraux et déconcentrés.
- **Composante 3 : Appui à la planification des interventions du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture, à travers :**
  1. Renforcement des capacités sectorielles en matière de planification et S&E ;
  2. Amélioration de la contribution du département aux exercices de planification nationale ;
  3. Appui à la mise en place effective d'un système de S&E des politiques.

Le coût global du programme est de 3,225 milliards FCFA indiqué synthétiquement dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 5 : Synthèse du budget du programme 5 « Amélioration de la gouvernance du secteur »		
Programme	Composantes du programme	Coût (millions de F CFA)
Amélioration de la gouvernance du secteur	C1 : Mise en place des réformes juridiques et institutionnelles de la LPSD	0
	C2 : Renforcement des capacités de l'administration des pêches et de l'Aquaculture	2 605
	C3 : Appui à la planification du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture	620
	<b>Coût total</b>	<b>3 225</b>

4 Voir dans la LPSDPA, le détail des ces réformes juridiques et institutionnelles attendues du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture.

## 4. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INVESTISSEMENT

### 4.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Les organes prévus dans la LPSDPA ont naturellement pour mandat de piloter, coordonner, suivre et évaluer le CISPA.

Sur le plan politique, ces organes sont :

- Le Comité interministériel d'évaluation (CIE), présidé par le Premier Ministre et qui se réunit une fois tous les deux ans. Ce Comité décisionnel interministériel, de haut niveau politique, constitue l'organe multisectoriel de pilotage de la LPSDPA et du Cadre d'investissement.
- Le Comité Conjoint de Suivi et d'Évaluation (CCSE) présidé par le Ministre en charge de la Pêche et de l'Aquaculture qui se réunit tous les ans pour évaluer l'état d'exécution du plan d'actions de la LPSDPA et donner les directives nécessaires à sa bonne exécution. Il constitue l'organe de coordination, d'opérationnalisation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'Investissement.

Pour rappel, le CCSE est chargé d'organiser périodiquement une revue annuelle des progrès du secteur de la pêche et de l'Aquaculture. Le secrétariat technique est assuré par la Cellule d'Études et de Planification.

Sur le plan opérationnel, les deux organes, mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSDPA, auront également pour mandat d'assurer, d'une part, au niveau central la coordination technique de l'exécution des programmes et projets sectoriels, et d'autre part, au niveau régional d'assurer le pilotage de l'exécution et le S&E de la politique sectorielle, des projets et programmes sectoriels. Il s'agit notamment :

- Du Comité sectoriel de suivi & évaluation (CSSE) présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture. Le comité sectoriel est chargé du suivi de la mise en œuvre des priorités sectorielles déclinées et de la réalisation des revues sectorielles sur l'état d'avancement du plan d'actions de la LPSDPA.
- Des Comités régionaux de suivi & d'évaluation (CRSE) présidés par les Gouverneurs de région. Le CRSE regroupe l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant en matière de pêche et d'aquaculture dans la région. Chaque comité régional se réunit au besoin une fois par trimestre pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions de la politique sectorielle.

### 4.2. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

la Cellule d'Études et de Planification (CEP) du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime sera chargée de coordonner la conception et l'animation du dispositif global de suivi & évaluation de la politique sectorielle et du CISPA. Ce dispositif devra produire de l'information fiable, pertinente et opportune sur la performance des divers programmes opérationnalisant la politique sectorielle.

Le suivi & évaluation portera sur les objectifs de la LPSDPA, les intrants, les activités et les produits afin d'analyser l'impact de sa mise en œuvre sur le secteur et sur l'économie nationale.

Compte tenu du nombre élevé d'indicateurs sectoriels, il est uniquement retenu dans les tableaux ci-dessous, par souci d'efficacité les indicateurs jugés prioritaires ; car susceptibles d'assurer un suivi & évaluation efficace de la politique sectorielle et de ses programmes.

## INDICATEURS PRIORITAIRES DU SECTEUR

Les indicateurs jugés prioritaires dans le suivi & l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de développement de la pêche et de l'aquaculture feront partie de la matrice de performance qui sera construite par la CEP. Elle sera élaborée sur la base d'un processus participatif et consultatif qui inclut les PTF, les professionnels et les principaux partenaires nationaux et régionaux, de la mise en œuvre du Programme et de ses activités.<sup>5</sup>

**TABLEAU N° 6 : Matrice de performance de la politique sectorielle**

Secteur	Indicateurs prioritaires	Périodicité	Référentiel	Cibles
Pêche et Aquaculture	PIB/ pêche dans la comptabilité nationale ;			
	Consommation per capita de poisson en kg/an;			
	Volume de poisson distribué sur les marchés domestiques;			
	Exportation de produits halieutiques en valeur;			

## INDICATEURS PRIORITAIRES DES PROGRAMMES

La construction de la matrice de suivi de la performance des différents programmes sectoriels sera faite également en relation avec les parties prenantes au suivi & évaluation de la politique sectorielle et de ses programmes.

**TABLEAU N° 7 : Matrice de performance des projets et programmes sectoriels**

Programme	Indicateurs prioritaires	Périodicité	Référentiel	Cibles
Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Taux de réduction des capacités de capture de la pêche			
	Etat des ressources halieutiques et niveau d'exploitation ;			
	Evolution de la part de la rente extraite des pêcheries dans le PIB de la branche pêche ;			
	Rente réalisée / Valeur de la Production ;			
	Nombre de pêcheries gérées sous Plan d'Aménagement ;			
	Augmentation des revenus des acteurs			
	Gain de recettes publiques nettes ;			
Développement de l'aquaculture	Production aquacole en volume et valeur ;			
	Nombre de projets aquacoles régionaux réalisés ;			
	Volume des investissements directs étrangers dans l'aquaculture ;			
Valorisation de la production halieutique	Volume global des produits valorisés ;			
	Part des produits transformés dans la production totale ;			
	Volume des Investissements directs étrangers dans la valorisation ;			
	Nombre de projets de valorisation réalisés au niveau régional.			
	Taux de perte post capture ;			
	Valeur ajoutée par filière de valorisation ;			

<sup>5</sup> Il est noté que ces consultations techniques de toutes les parties prenantes sont nécessaires à ce stade du processus car elles visent à déterminer et à s'entendre sur les réalisations souhaitées (par programme voire dans le secteur) et à établir des indicateurs de performance pour surveiller les progrès. Elles permettent aussi de définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie dans la fourniture systématique des données et informations sur les indicateurs ainsi que la fiabilité et la crédibilité de l'information.

TABLEAU N° 7 : Matrice de performance des projets et programmes sectoriels

Programme	Indicateurs prioritaires	Périodicité	Référentiel	Cibles
Renforcement du capital humain	Nombre d'étudiants nationaux diplômés dans les structures de formation en pêche et aquaculture ;			
	Nombre de recrutements dans l'administration des pêches et de l'aquaculture ;			
Amélioration de la Gouvernance du secteur	Régularité et diffusion des rapports sur l'état du secteur ;			
	Nombre de décisions prises par des processus participatifs ;			
	Nombre d'infractions commises et sanctionnées ;			
	Existence d'un système de S&E avec des indicateurs de performance ;			

Il est important de noter que la capacité de produire des statistiques régulières et fiables est une composante essentielle du système de S&E à mettre sur pied et à développer par la CEP. Compte tenu des faiblesses sectorielles unanimement constatées à ce niveau, des dispositions appropriées d'atténuation de ce risque devront être prises par le MPEM pour amener les directions techniques nationales à produire régulièrement de l'information et des données fiables et vérifiables.

Ainsi, la CEP devra conduire de manière permanente des processus de consultations techniques et un suivi permanent des fournisseurs de données et d'informations.

A cet effet, la CEP devra être dotée de moyens financiers appropriés et les capacités du personnel renforcées en matière de planification et d'analyses économiques.

## 5 . RISQUES ET CONTRAINTES

Les principaux risques et contraintes associés à l'exécution des programmes identifiés dans ce Cadre d'investissement sectoriel sont relatifs à :

- Un portage insuffisant de la Lettre de Politique Sectorielle et du Cadre d'investissement par l'autorité politique du secteur alors que ces documents de politique sectorielle engagent l'administration des pêches et celle de l'aquaculture. Ceci risque de se traduire par un faible niveau d'engagement des réformes institutionnelles et des programmes prioritaires de développement du secteur ;
- Une faible prise de conscience de l'administration des pêches (DPM, DPC et DITP) de l'urgence de réguler l'accès aux ressources halieutiques, d'accélérer la mise en place des plans d'aménagement des pêcheries clés et de geler les investissements à terre, en particulier ceux visant l'exportation des petits pélagiques côtiers ;
- La difficulté de mobiliser des ressources financières publiques et des financements extérieurs conséquents pour réformer le système de gestion des pêches et le rendre efficace ;
- La faible disponibilité des ressources humaines ayant le profil et l'expérience nécessaires pour conduire efficacement les programmes de réformes du secteur.

## 6 . MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DES CONTRAINTES

Les mesures d'atténuation des risques et contraintes portent notamment sur :

- Un engagement ferme et une solidarité soutenue des différents acteurs, en particulier du Ministre en charge de la pêche et de l'aquaculture, sont nécessaires pour minimiser les risques d'ordre politique et institutionnel ;
- La mise en place des organes de pilotage et de suivi de la LPSDPA qui permettront une prise de conscience à un niveau politique élevé du grand intérêt pour l'avenir de ce secteur ;
- Le renforcement de la gouvernance et du capital humain du secteur.

## Annexe 1 : Fiche détaillée du Programme 1 :

### « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats »

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fortes capacités de prélèvement des ressources halieutiques entraînant une surexploitation et une dégradation en particulier des stocks principaux.</li><li>• Régime d'accès aux ressources halieutiques de la pêche artisanale maritime insuffisamment contrôlé ayant pour conséquence une expansion non maîtrisée du parc piroguier.</li><li>• Non sélectivité des engins et des pratiques de pêche destructives.</li><li>• Dispositif de SCS côtier inopérant et inadapté aux plans d'aménagement des pêcheries maritimes.</li><li>• Inexistence d'un système de contrôle et de régulation des activités de pêche.</li><li>• Lésation de la surexploitation des plans et cours d'eau intérieurs.</li><li>• Dispositif de SCS ne couvrant pas les pêcheries intérieures.</li><li>• Manque de politique cohérente de surveillance des pêches référencée à des objectifs d'aménagement précis.</li><li>• Faible efficacité de la politique actuelle de surveillance des pêches.</li><li>• Dégradation continue des habitats marins et des zones côtières liée à la pollution et l'érosion côtière.</li><li>• Faiblesse des systèmes d'information sur le secteur et les pêcheries pour appuyer l'analyse et la planification sectorielle en particulier dans les domaines économiques.</li><li>• Absence de ressources financières spécifiques à la fonction statistique.</li><li>• Insuffisance des moyens humains en nombre pour assurer la collecte.</li></ul>
<b>Objectifs</b>	Mettre en place les conditions nécessaires à une gestion durable des ressources halieutiques et à une restauration des habitats
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les capacités de capture de la pêche artisanale maritime sont réduites et stabilisées.</li><li>• L'effort de pêche est contrôlé et régulé en fonction des potentiels de capture admissibles au niveau de la pêche artisanale maritime.</li><li>• Les principaux stocks de ressources halieutiques sont à un niveau d'exploitation optimale leur permettant de générer des bénéfices pour les acteurs et pour l'économie nationale.</li><li>• La pêche continentale contribue de manière significative à l'offre de poisson et à la sécurité alimentaire des populations non côtières.</li><li>• Les revenus des acteurs exploitant les pêcheries artisanales maritimes et continentales sont améliorés.</li></ul>

Contenu détaillé du Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1 : Aménagement durable des pêcheries maritimes</b>	Ajustement des capacités de capture de la pêche artisanale maritime	Identifier les pêcheurs (élaboration de cartes professionnelles)	150	ETAT/PTF	2017	DPM
		Reconversion des pêcheurs artisans notamment dans les zones à forte potentialités aquacoles par la reconversion des acteurs	5 500	Etat/PTF	2019	DPM
	Contrôle et régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes	Réguler les incitations qui augmentent les capacités (segments de traitement à terre)	100	Etat	2018	DIIP
		Renforcer l'application du gel de l'immatriculation des pirogues	500	Etat/PTF	2018	DPM
		Doter les CLPA de pouvoirs d'actions dans la mise en place du permis et de l'immatriculation et dans le SCS des pêcheries côtières	1 200	Etat/PTF	2018	DPM
		Evaluation du système de licence en vue de son optimisation	100	Etat	2017	DPM
		Mise en place d'un système d'information de la gestion du carburant pour un contrôle effectif de l'immatriculation des pirogues ;	300	Etat		
		Renforcer les actions d'appuis aux initiatives locales de cogestion	500	PTF	2020	DPM
		Evaluer la mise en œuvre du permis de pêche mis en place depuis 2006	50	Etat	2017	DPM
		Mettre en place un nouveau système d'accès aux ressources au niveau de la pêche artisanale, (nouveau permis)	250	Etat/PTF	2019	DPM
		Renforcer les capacités des CLPA en matière de SCS et gestion des ressources	150	Etat	2018	DPSP
		Appuyer les CLPA à mettre en place un système de pérennisation du financement de leurs activités	500	Etat/PTF	2018	DPM
	Appuyer les CLPA à élaborer et mettre en œuvre des programmes de surveillance de leurs initiatives de cogestion	0	Etat	2017	DPSP	
Vulgariser la cogestion au niveau de toutes les pêcheries artisanales maritimes	100	Etat/PTF	2017	DPM		

Contenu détaillé du Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1 : Aménagement durable des pêcheries maritimes</b>	Contrôle et régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes	Finaliser et vulgariser la codification et le cadre d'opérationnalisation de la surveillance participative	100	Etat/PTF	2017	DPSP
		Préparer et exécuter des actions de surveillance participative en milieu maritime des pêcheries artisanales	500	Etat/PTF	2021	DPSP
	Promotion des actions de régénération des ressources halieutiques et de restauration de leurs habitats dégradé	Faire une cartographie des habitats dégradés et proposer un plan national d'immersion des récifs artificiels	50	Etat	2017	DPM
		Faire une cartographie des ZPP et proposer un plan d'aménagement dans la zone côtière	50	Etat	2017	DPSP
		Mettre en place des récifs artificiels	1 500	Etat/PTF	2020	DPM
	Développement d'actions de recherche en appui à la régulation de l'accès aux ressources halieutiques et à l'aménagement des pêcheries	Mettre en place des ZPP en relation avec le plan d'aménagement et les plans de gestion en cours	1 500	Etat/PTF	2021	DPM
		Identifier les besoins de recherche en relation avec le système de régulation mis en place	100	ETAT + ONG	2018	DPM/DPC
		Suivi des ressources halieutiques (Evaluation des principaux stocks)	1 600	Etat	2023	DPM
		Evaluer la capacité de Pêche artisanale maritime	150	Etat/PTF	2018	DPM
	Opérationnalisation des plans d'aménagement adoptés	Evaluer les caractéristiques socio-économiques des pêcheries (aspect rentabilité, emploi, sécurité alimentaire, etc.)	500	Etat	2018	CEP
		Suivi, et évaluation des rejets en mer de la pêche industrielle	500	Etat	2018	DPM/CRODT
		Suivi et exploitation des données VMS à des fins de suivi de la répartition spatio-temporelle des navires à des fins de gestion	0	Etat	2017	DPSP/CRODT
	Identification et conception des plans d'aménagement des autres pêcheries maritimes.	Sécuriser le financement pour la mise en œuvre des plans d'aménagement approuvés	0	Etat	2017	DPM
		Mettre en œuvre les nouveaux plans d'aménagement approuvés.	15 000	Etat/PTF	2021	DPM
		Identifier les différentes pêcheries à mettre sous plan d'aménagement	150	Etat	2019	DPM
		Elaborer et mettre en œuvre le plan d'aménagement « petits pélagique » en relation avec les conseils locaux de pêche artisanale	2 500	Etat/PTF	2020	DPM

Contenu détaillé du Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1 : Aménagement durable des pêcheries maritimes</b>	Renforcement des capacités des acteurs en matière de cogestion et en aménagement des pêcheries	Renforcer les capacités des acteurs en matière de cogestion	700	Etat/PTF	2018	DPM
		Renforcer les capacités des acteurs en matière d'aménagement des pêcheries	1 500	Etat/PTF	2020	DPM
<b>Total composante 1</b>			<b>35 800</b>			
<b>Composante 2 : Aménagement des pêcheries continentales</b>	Contrôle et Régulation de l'accès aux ressources halieutiques continentales	Finaliser la révision du code de la Pêche continentale.	50	Etat	2017	DPC
		Sensibiliser les acteurs sur les pratiques de pêche durable (à l'usage d'engins et de techniques)	75	Etat	2018	DPC
		Recenser les embarcations, instaurer le permis et immatriculer les pirogues de pêche	150	Etat/PTF	2018	DPC
		Mettre en place un système d'accès aux ressources continentales	800	Etat	2019	DPC
		Promouvoir les conventions locales en appui à la mise en place des mesures de régulation de l'effort de pêche	250	Etat/PTF	2019	DPC
		Appuyer les conseils de pêche mis en place dans le fonctionnement de leurs activités	1 000	Etat + ONG+PTF	2020	DPC
		Mettre en œuvre des activités de recherches et de suivi, contrôle et surveillance participative en appui aux plans	500	Etat	2018-2021	DPC
		Former les acteurs sur les bonnes techniques de pêche en milieu continental	300	Etat/PTF	2019	DPC
		Récupérer et remettre les alevins piégés dans les plans d'eau pérenne	500	Etat/PTF	2020	DPC
		Repeuplement des plans d'eau pérenne (cuvettes, barrages, mares, et bassin de rétention) à travers un programme de sauvetage des alevins des plans d'eau temporaires	1 500	Etat/PTF	2021	DPC
Mettre en place un système de gestion des mares d'eau pérenne en relation avec les communautés impliquées	75	Etat	2018	DPC		

Contenu détaillé du Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de FCFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 2 : Aménagement des pêcheries continentales</b>	Renforcement des capacités des acteurs de la pêche continentale en matière de cogestion	Renforcer les capacités des acteurs en matière de cogestion	150	Etat/PTF	2019	DPC
		Appuyer les initiatives locales de cogestion locale	500	Etat/PTF	2021	DPC
<b>Total composante 2</b>			<b>5 850</b>			
<b>Composante 3 : Amélioration du système d'information et d'analyse du secteur</b>	Réalisation de l'état des lieux sur le système d'information du secteur et de capitalisation des résultats pour son amélioration	Faire le Diagnostic technique et informatique du dispositif de suivi statistique du secteur et identification des différents flux d'information et des besoins de données nouvelles à collecter	150	Etat/PTF	2017	CEP
		Proposer en relation avec les structures productrices de données un dispositif sectoriel de collecte et de traitement des statistiques de pêche	100	Etat/PTF	2017	CEP
		Evaluer les besoins en équipement des services déconcentrés en matériels informatique, logistiques	0	Etat	2017	CEP
		Conception et mise en place d'une base de données unique du système d'information pour le suivi du secteur : le réseau central sera dimensionné de sorte qu'il puisse recevoir les autres personnes concernées par la pêche	500	Etat/PTF	2018	CEP
		Tenue de groupes de travail réguliers avec les structures impliquées dans la collecte des statistiques de pêche et de l'aquaculture et les différents utilisateurs	250	Etat/PTF	2017	CEP
	Mise en place d'une approche sectorielle de collecte et de traitement des statistiques	Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et logistiques des services centraux et déconcentrés de la pêche et de l'aquaculture	300	Etat/PTF	2018	CEP
		Acquisition de matériels et équipements informatiques (PDA et assimilés) pour accompagner l'informatisation du dispositif proposé dans la phase 1	1 500	Etat/PTF	2018	CEP/DAGE
		Informatisation du dispositif proposé (câblage et réseau internet à installer avec un débit suffisant)	500	Etat/PTF	2019	CEP

Contenu détaillé du Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 3 : Amélioration du système d'information et d'analyse du secteur</b>	Elaboration et mise en place d'un tableau de bord économique du secteur de la pêche et de l'Aquaculture	Identification et validation des paramètres et indicateurs de suivi permanent de la situation du secteur.	200	Etat/PTF	2018	CEP
		Evaluation périodique du système global de collecte et de traitement des données, mis en place	100	Etat	2023	CEP
		Recensement général des acteurs du secteur de la pêche et de l'Aquaculture	150	Etat/PTF	2017	CEP
<b>Total composante 3</b>			<b>3 750</b>			
<b>Composante 4 : Renforcement des capacités de SCS des pêcheries en appui à l'aménagement</b>	Réhabilitation et équipement des différentes stations côtières du littoral national	Dresser l'état des lieux des stations côtières ;	20	Etat	2017	DPSP/DAGE
		Renforcer les moyens humains et logistiques des stations côtières	1 750	Etat/PTF	2020	DPSP/DAGE
		Réaliser les travaux de réhabilitation ;	2 000	Etat/PTF	2020	DPSP
	Mise en place d'un dispositif permanent et efficace de suivi contrôle en relation avec les organes de concertation et de gestion des localités concernées.	Doter les ZPP de moyens humains et logistiques de SCS des espaces maritimes ;	1 000	Etat/PTF	2021	DPSP/DPM
		Codifier la surveillance participative	50	Etat	2017	DPSP
		Renforcer les moyens d'intervention de l'autorité compétente (Patrouilleurs et Avions)	52 500	Etat/PTF	2021	DPSP
		Doter les brigades locales de surveillance participative en moyens pour leur fonctionnement	750	Etat/PTF	2019	DPSP/DAGE
<b>Total composante 4</b>	Mettre en place un dispositif électronique pour le Journal de Bord et pour la certification des captures	500	Etat/PTF	2018	DPSP	
	Etendre le JBE aux autres pêcheries	1500	Etat/PTF	2020	DPSP/DPM	
<b>Total composante 4</b>			<b>60 070</b>			

Contenu détaillé du Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des écosystèmes »							
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable	
<b>Composante 5 : Restauration des écosystèmes aquatiques dégradés</b>	Développer et mettre en œuvre un programme de suivi et de récupération des engins perdus ou plantes envahissantes en milieu continental et marin	Signer un accord de partenariat avec l'Office du Lac de Guiers afin de réaliser la récupération des engins de pêche dormants, menace de la durabilité biologique et économique des activités de pêche sur le plan d'eau	0	Etat	2017	DPC	
		Reboiser la mangrove pour restaurer les écosystèmes aquatiques	250	Etat/PTF	2018	DPC	
		Nettoyer les fonds marins et les plans d'eau	1 500	Etat/PTF	2018-2020	DGEFM	
		Réaliser des études d'impact du changement climatique et des travaux de réhabilitation	300	Etat/PTF	2018	DPC	
		Développer et mettre en œuvre un programme d'adaptation face aux effets du cc dans la pêche et l'aquaculture	500	Etat/PTF	2020	DPC	
		Reconstituer les écosystèmes dégradés à travers l'immersion des récifs artificiels	500	Etat/PTF	2021	DPC/DPM	
		Identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques avec les communautés					
		Renforcer les capacités des acteurs en matière d'adaptation face aux effets du cc (Administration + acteurs professionnels)					
		Définir et mettre en œuvre un plan national d'immersion des récifs artificiels	4 000	Etat/PTF	2023	DPM	
	<b>Total Composante 5</b>			<b>7 050</b>			
<b>Total Programme</b>			<b>112 520</b>				

## Annexe 2 : Fiche détaillée du Programme 2 « Développement de l'Aquaculture »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse notoire de la production halieutique liée à l'ensablement des cours et plans d'eau, aux mauvaises pratiques de pêche et à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles).</li> <li>Manque de coordination des programmes publics de développement de l'aquaculture et absence de synergies entre les interventions des institutions.</li> <li>Inexistence de fabrique d'aliment industriel pour poissons.</li> <li>Indisponibilité d'alevins de qualité nécessaire à la production intensive de poisson.</li> <li>Insuffisance des moyens d'intervention des structures d'encadrement du secteur.</li> <li>Faiblesse organisationnelle des acteurs.</li> <li>Manque de professionnels organisés capables de mener des études leur permettant de mieux maîtriser les paramètres du secteur.</li> </ul>					
<p><b>Contexte et Justification</b></p>						
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Assurer un développement durable des activités aquacoles afin de créer un substitut significatif et pérenne à la pêche maritime en termes d'offre de poisson sur les marchés nationaux, de création de valeur ajoutée, d'apport en devises et de développement local à l'horizon 2023.</p>					
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une législation fiscale et douanière claire et propice aux investissements privés est mise en place.</li> <li>Les compétences managériales et techniques des acteurs publics et privés sont renforcées.</li> <li>Des infrastructures et services de soutien fonctionnels sont implantés dans les différents pôles de développement aquacole.</li> <li>Une production annuelle de 40 000 Tonnes à l'horizon 2023.</li> </ul>					
Contenu détaillé du Programme « Développement de l'Aquaculture »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<p><b>Composante 1 : Mise en place de pôles de développement aquacole</b></p>	<p>Identifier et sécuriser des espaces dédiés à l'activité aquacole</p>	<p>Caractériser et classer les sites aquacoles potentiels</p>	<p>200</p>	<p>Etat</p>	<p>2017</p>	<p>ANA</p>
		<p>Etendre la cartographie réalisée en 2013 à l'ensemble des potentialités aquacoles du Sénégal</p>	<p>0</p>	<p>Etat</p>	<p>2017</p>	<p>ANA</p>
		<p>Prendre des actes administratifs pour la sécurisation des espaces dédiés à l'aquaculture</p>	<p>0</p>	<p>Etat</p>	<p>2017</p>	<p>ANA</p>
	<p>Mettre en place un plan de surveillance des sites de production et des produits aquacoles</p>	<p>Elaborer et exécuter un plan de surveillance sanitaire des sites aquacoles identifiés</p>	<p>20</p>	<p>Etat</p>	<p>2017</p>	<p>ANA</p>



Contenu détaillé du Programme « Développement de l'Aquaculture »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de FCFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 2 : Renforcement des compétences techniques des acteurs</b>	Mettre en place un programme de recherche en appui au développement de la production aquacole	Identifier des programmes de recherche en aquaculture	80	Etat	2017	ANA
		Mettre en place un fonds destiné aux programmes de formation académiques et de recherche développement	4 400	Etat	2018-2020	ANA
	Organiser et professionnaliser les acteurs des filières aquacoles	Réaliser un diagnostic des filières aquacoles et des intervenants en vue de leur structuration	15	Etat	2017	ANA
		Organiser les acteurs du sous-secteur de l'aquaculture	20	Etat	2017	ANA
	Accompagner les producteurs dans la commercialisation des produits aquacoles	Faire le marketing des produits aquacoles (Foires, journée de l'aquaculture, dégustation, cibler les marchés journaliers et hebdomadaires, Informer des dates de récolte à travers les médias etc.)	540	Etat	2017-2019	ANA
<b>Total Composante 2</b>			<b>15 842,6</b>			
<b>Composante 3 : Développement Accélérée de l'Aquaculture</b>	Promouvoir la mise en place de fermes industrielles et d'unités de fabrication d'aliment	Réaliser des études de faisabilité des fermes aquacoles industrielles	300	Etat	2017	ANA
		Réaliser les aménagements nécessaires pour l'implantation des fermes aquacoles industrielles (électricité, eau, assainissement, etc.)	5000	Etat/PTF	2017-2019	ANA
	Faciliter l'accès au financement	Créer une ligne de crédit et définir les conditions d'accès (fermes industrielles, fabrique d'aliment, équipements aquacoles, etc...)	10 000	Etat	2017-2019	ANA
		Exploiter les lignes de financement existant au bénéfice des promoteurs (FONGIP, FONSI, BNDE, etc.)	0	Etat	2017-2020	ANA
		Elaborer et faire adopter les mesures incitatives	50	Etat	2017-2020	ANA
		Finaliser et adopter le code de l'aquaculture	0	Etat	2017-2020	ANA
	Mettre en place un régime juridique et fiscal spécifiques et incitatifs pour l'Aquaculture	Préparer le décret d'application du code Préparer les arrêtés liés à l'application du code Vulgariser le code de l'aquaculture	15 0 25	Etat Etat Etat	2017 2017 2017	ANA ANA ANA
<b>Total Composante 3</b>			<b>15390</b>			
<b>Total Programme</b>			<b>42282,6</b>			

### Annexe 3 : Fiche détaillée du Programme 3 « Valorisation de la production halieutique »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse de la valorisation des produits halieutiques induisant une valeur ajoutée non significative à l'économie nationale.</li> <li>• Part importante de la production congelée dans les exportations halieutiques nationales.</li> <li>• Mauvaises Conditions d'hygiène et de salubrité des sites de débarquement, des aires de transformation et des marchés domestiques.</li> <li>• Non fonctionnalité ou absence d'unités de conservation notamment dans certaines localités côtières et dans les régions frontalières.</li> <li>• Non viabilité des schémas de gestion des infrastructures d'appui à la production.</li> <li>• Faiblesse du contrôle, de la régulation des activités de mareyage et de transformation artisanale induisant des flux d'exportation non contrôlés de produits halieutiques dans la sous-région.</li> <li>• Non fonctionnalité des centres de pêche en milieu continental.</li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Accroître la valeur ajoutée créée dans la filière pêche et aquaculture, à travers une meilleure valorisation des produits halieutiques et le développement des chaînes de valeur à la fois sur les segments industriel et artisanal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des marchés de poisson transformé à vocation sous régionale sont créés dans les régions de Ziguinchor et Dakar, et d'autres marchés centraux de vente en gros sont réalisés à Kafrine, Sédhiou, Tambacounda et Kolda au profit des consommateurs et des mareyeurs.</li> <li>• Les activités de vente en gros de poisson transformé ne sont plus pratiquées sur les points de débarquement de Kafountine, de Ziguinchor et d'Elinkine.</li> <li>• Les pertes post capture sont réduites de manière significative.</li> <li>• Les quais de débarquement agréés, les aires de transformation, les équipements de pêche sont réhabilités.</li> <li>• Les conditions d'hygiène et de salubrité des sites de débarquement et des aires de transformation ainsi que de leur environnement répondent aux normes sanitaires requises. Ce qui est de nature à améliorer la qualité des produits halieutiques vendus sur les marchés domestiques et extérieurs.</li> <li>• De nouveaux quais et aires de transformation sont aménagés dans les zones de Fass Boy, Ndayane, Nianing et la région de Ziguinchor.</li> <li>• La valeur ajoutée des produits halieutique est accrue.</li> <li>• Une interprofession halieutique est mise en place et travaille pour la compétitivité de la filière.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	

Contenu détaillé du Programme « Valorisation de la production halieutique »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1</b> <b>: Amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture</b>	Construire des infrastructures économiques d'appui à la production et de valorisation	Construire de nouveaux quais de pêche (Fass Boy, Nianing, Ndayane, etc.)	20 000	Etat/PTF	2019	DITP
		Mettre à niveau les quais existants (Mbhour, Joal, Hann, Lompoul, Ouakam, Thiaroye, Djiffère	10 000	Etat/PTF	2018	DITP
		Construire et équiper des sites de transformation artisanale des produits de la pêche et de l'aquaculture (Fass Boy, Pikine, Rufisque, Bargny, Kafountine, Elinkine...)	2 500	Etat	2018	DITP
		Elaborer et mettre en œuvre un Schéma directeur de restructuration et de renforcement du programme froid et mettre en œuvre le plan d'actions prioritaire	5 000		2020	DITP/DPM
		Construire des marchés et Halls au poisson dans les régions de Kafrine, Fatick, Thiès, Sédhiou, Tamba, Backel, Kédougou, Diabobé	7 000	Etat/PTF	2021	DITP/DPM
		Construire un marché sous régional des produits transformés dans la région de Dakar (Diarniadio) et Ziguinchor	3 000	Etat/PTF	2020	DITP/DPM
		Mettre en œuvre un projet de remplacement et d'équipement des camions frigo.	6 000	Etat/PRIVE	2018	DITP
		Doter les mareyeurs et les pêcheurs de contenants conformes aux normes	2 000	Etat/PRIVE	2017	DITP
		Elaborer et mettre en œuvre un projet de modernisation et de substitution, de la pirogue en bois par des modèles plus adaptés (Fibre de verre...)	10 000	Privé/Etat/PTF	2022	DITP/DPM
		Evaluation de la gestion des infrastructures publiques rétrocedées aux GIE interprofessionnels	40	Etat/PTF	2017	DPM/DITP
		Amélioration de la gestion des infrastructures (Mise en œuvre des réformes pertinentes identifiées par l'étude d'évaluation – Renforcement des capacités des acteurs dans la gestion des infrastructures)	60	Etat /PTF	2018	DPM/DITP
		Renforcer les capacités de l'autorité compétente	10	Etat	2017	DITP

Contenu détaillé du Programme « Valorisation de la production halieutique »								
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable		
<b>Composante 1 : Amélioration des conditions de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture</b>	Renforcer les capacités de l'autorité compétente	Créer une structure autonome pour le contrôle et la certification sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture	1 000	Etat	2017	MPEM		
		Construire et mettre en service un laboratoire national de contrôle officiel multi services	3 000	Etat/PTF	2019	DIITP		
		Faire accréditer l'autorité compétente. à la certification ISO 17020	50	Etat	2018	DIITP		
		Renforcer les moyens logistiques et financiers de l'autorité compétente	1 000	Etat/PTF	2019	DIITP		
		Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale en matière de contrôle et de certification sanitaire des PPA (Formation, stage et échange d'informations)	500	Etat	2018	DIITP		
		Elaborer et mettre en œuvre des projets de formation continue et d'accompagnement technologique des différents producteurs	500	Etat/PRIVE	2020	DIITP		
		<b>Total Composante 1</b>			<b>71 660</b>			
		<b>Composante 2 : Restructuration de l'industrie halieutique</b>	Réviser le processus de délivrance des autorisations préalables à l'exportation en lien avec les potentiels de l'espèce ciblée	Mettre en place un système de délivrance des autorisations d'installation des unités de pêche en lien avec le potentiel des ressources halieutiques	0	Etat	2017	DIITP
				Conduire une étude diagnostic de la capacité de production en rapport avec l'état des stocks	30	Etat	2017	DIITP
				Restructurer les entreprises en difficultés	40	Etat/Privé	2017-2018	CRI/DIITP
Mettre en place une ligne de crédit pour financer le fonds de roulement des entreprises en difficultés	4 000			Etat	2018-2019	CRI		
Mettre en œuvre les recommandations de l'étude diagnostic de l'industrie halieutique	1 500			Etat	2017-2019	CRI		
Mettre en place un fonds de soutien à l'investissement du secteur de la pêche et de l'aquaculture y compris les financements innovants	2 000			Etat/PTF	2018-2020	CRI		
<b>Total composante 2</b>		Développer l'Entreprenariat féminin dans la pêche et l'aquaculture	30	Etat/PTF	2017-2018	DIITP		
			<b>7 600</b>					

Contenu détaillé du Programme « Valorisation de la production halieutique »						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 3 : Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique</b>	Professionnaliser les acteurs à travers une organisation des acteurs en métiers	Identifier, caractériser et classer les différentes chaînes de valeur	250	Etat	2017	DIIP
		Définir les conditions d'accès aux professions, les droits et devoirs professionnels	100	Etat	2017	DIIP/DPM
	Promouvoir et développer les chaînes de valeur les plus porteuses	Mettre en place des cartes professionnelles, etc	150	Etat	2017-2018	DIIP/DPM
		Créer des labels «made in Sénégal» pour les produits à haute valeur ajoutée	500	Etat/PTF	2021	DIIP
		Elaborer et mettre en œuvre le schéma Directeur et son plan d'action de développement de la chaîne de valeur dans le cadre de la Cogestion	900	Etat	2023	DIIP
		Vulgariser et accompagner la mise en production des nouveaux produits (Algues,...)	700	Etat	2017-2019	DIIP
	Renforcer le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture	Renforcer les moyens d'interventions en matière de contrôle sanitaire des produits halieutiques	2 500	Etat/PTF	2022	DIIP
		Finaliser et adopter le décret réglementant les métiers de la transformation	0	Etat	2017	DIIP
	Renforcer la fonction Recherche et Développement	Réviser le décret 69 -132 relatif au contrôle de la qualité des produits de la pêche	50	Etat	2017	DIIP
		Renforcer les capacités de la cellule de veille technologique pour l'innovation	500	Etat/Privé	2017-2019	DIIP
Renforcer le partenariat avec les institutions de recherche spécialisées dans le domaine (ITA ...)		50	Etat	2017-2023	DIIP	
<b>Total Composante 3</b>			<b>5 700</b>			
<b>Composante 4 : Mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale</b>	Mettre en place des pôles industriels intégrés de transformation des produits de la pêche et de l'Aquaculture	Conduire les études de faisabilité pour la création des pôles industriels	300	Etat/PTF	2017	MPEM
		Identification et sécurisation des emprises foncières	1 000	Etat	2017	MPEM
	Créer des pôles artisanaux modernes intégrés de transformation des produits de la pêche et de l'Aquaculture	Aménager et mettre en place des infrastructures et équipements de base	10 000	Etat/PTF	2018-2023	MPEM
		Elaborer et mettre en œuvre un projet de restructuration et du centre pour l'apprentissage et l'expérimentation aux métiers de la pêche et de l'aquaculture	2 000	Etat/PTF	2018	MPEM
		Créer des sites pilotes modernes de transformation artisanale	5 000	Etat/PTF	2018-2020	DIIP
<b>Total composante</b>			<b>18 300</b>			
<b>Total Programme</b>			<b>103 260</b>			

## Annexe 4 Fiche détaillée du Programme 4 « Renforcement du capital humain »

<b>Contexte et Justification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La faiblesse des recrutements de cadres dans l'administration des pêches en remplacement de ceux admis à faire valoir leurs droits à la retraite.</li> <li>• L'insuffisance de l'encadrement pédagogique et d'infrastructures scolaires et universitaires d'accueil du nombre d'étudiants sans cesse croissant.</li> <li>• L'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail constitué par l'administration et les entreprises de traitement des produits halieutiques.</li> <li>• L'absence d'installations pédagogiques adéquates dans le domaine de la technologie des produits de la pêche et d'aquaculture.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Renforcer les structures nationales de formation halieutique pour l'exercice de leurs missions d'éducation et de formation permanente des cadres de l'administration et des entreprises de la pêche et de l'aquaculture.
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les structures de formation sont entièrement réhabilitées, les locaux modernisés, les outils pédagogiques adaptés, les laboratoires reconstitués et mis aux normes requises.</li> <li>• Les structures de formation sont désormais en mesure de jouer leur rôle de formation des agents de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture.</li> </ul>

Contenu détaillé du Programme de renforcement du capital humain						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1 : Réhabilitation et équipement des structures de formation</b>	Réhabilitation du CNFTPA	Construire une digue de protection du mur de clôture de l'école sur 1000m linéaires	300	Etat	2017	CNFTPA /DAGE
		Procéder à l'embellissement de la devanture et de l'intérieur du centre	20	Etat	2017	CNFTPA /DAGE
	Equipement du CNFTPA	Procéder au rechargement de la voie d'accès, au curage et à l'entretien des caniveaux	15	Etat	2017	CNFTPA /DAGE
		Rénover l'ancien laboratoire du centre	55	Etat	2018	CNFTPA /DAGE
		Acquérir un bus de 45 places pour les sorties pédagogiques	60	Etat/PTF	2017	CNFTPA /DAGE
		Construire et équiper des salles spécialisées (Cours, TP, informatique, documentation)	500	Etat	2018	CNFTPA /DAGE
	Equipement de l'ENFM	Mettre en place une unité de transformation des produits halieutiques	250	Etat	2018	CNFTPA /DAGE
		Mettre en place une écloserie, 3 bassins aquacoles et une unité de fabrication d'aliment fonctionnels	100	Etat	2017	CNFTPA / DAGE/ANA
		Equiper le nouveau laboratoire	200	Etat	2017	CNFTPA /DAGE
		Réhabiliter la clôture de l'école	6,6676	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Réhabiliter le réseau d'évacuation sanitaire et la plomberie	9,015	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Aménager la cour	3,96	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Réhabiliter le local gardien	4,176	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Réhabiliter le bâtiment principal	93,3409	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Réhabiliter deux appartements	3,899	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Réhabiliter le centre d'instruction sécurité	4,389	Etat	2017	ENFEM/DAGE
	Equipement de l'UIPA	Réhabiliter le complexe de simulation Radar/Smdsm	18,548	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Réhabiliter le château d'eau	4,358	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Construire une salle polyvalente (cour intérieure)	22,584	Etat	2017	ENFEM/DAGE
		Reprendre l'installation électrique de toute l'école	7,5	Etat	2017	ENFEM/DAGE
Acquérir l'équipement pour une unité de transformation des produits halieutiques		100	Etat	2018	IUPA /DAGE	

Contenu détaillé du Programme de renforcement du capital humain						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1 : Réhabilitation et équipement des structures de formation</b>	Equipement de l'UIPA	Acquérir l'équipement pour une unité de fabrication d'aliments	30	Etat	2018	IUPA /DAGE
		Acquérir une pirogue de 18m en fibres de verre équipée pour les sorties pédagogiques	30	Etat	2018	IUPA /DAGE
		Acquérir un bus de 45 places pour les sorties pédagogiques	60	Etat	2017	IUPA /DAGE
<b>Total Composante 1 : Réhabilitation et équipement des structures de formation</b>			<b>1 898</b>			
<b>Composante 2 : Amélioration du contenu des formations pour répondre aux besoins du secteur</b>	Elaboration et mise en œuvre de nouveaux curricula répondant aux besoins du marché	Mener l'étude de caractérisation des métiers pour le développement de la pêche et de l'aquaculture	30	Etat	2017	DAGE-RESPONSABLE FORMATION CABINET
		Accompagner l'école dans la définition et la mise en œuvre de nouveaux curricula et/ou de nouvelles filières	150	Etat	2018	DAGE-RESPONSABLE FORMATION CABINET
<b>Total Composante 2 : Amélioration continue des formations pour répondre aux besoins du secteur</b>			<b>180</b>			
<b>Composante 3 : Développement des partenariats (renforcement des synergies)</b>	Redynamiser les cadres de coopération entre les structures de formation et le Ministère	Réviser les conventions existantes	5	Etat	2017	DAGE-RESPONSABLE FORMATION CABINET
		Mettre en place et animer un cadre de concertation dynamique des structures de formation (développement de synergies)	5	Etat	2017-2023	DAGE-RESPONSABLE FORMATION CABINET
		Développer une coopération axée sur un plan de formation des agents du Ministère	20	Etat	2017-2023	DAGE-RESPONSABLE FORMATION CABINET
		Elaborer des projets d'établissement au niveau des structures de formation pour améliorer l'autonomie financière du CNFTPA et de l'ENFM	20	Etat	2017	DAGE-RESPONSABLE FORMATION CABINET-ENFM-CNFTPA
<b>Total Composante 3 : Développement des partenariats (renforcement des synergies)</b>			<b>50</b>			

Contenu détaillé du Programme de renforcement du capital humain						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 4 : Renforcement de l'encadrement pédagogique</b>	Renforcer le personnel du CNFTPA	Recruter des enseignants permanents pour le CNFTPA	90	Etat	2019	DAGE -RESPONSABLE FORMATION CABINET- CNFTPA
		Recruter un personnel administratif et technique	30	Etat	2017	DAGE -RESPONSABLE FORMATION CABINET- CNFTPA
	Renforcer le personnel de l'ENFM	Recruter des enseignants permanents pour l'ENFM	90	Etat	2017	DAGE -RESPONSABLE FORMATION CABINET- ENFM
		Recruter un personnel administratif et technique	30	Etat	2017	DAGE -RESPONSABLE FORMATION CABINET- ENFM
<b>Total Composante 4 : Renforcement de l'encadrement pédagogique</b>				<b>240</b>		
<b>Total du Programme</b>					<b>2368</b>	

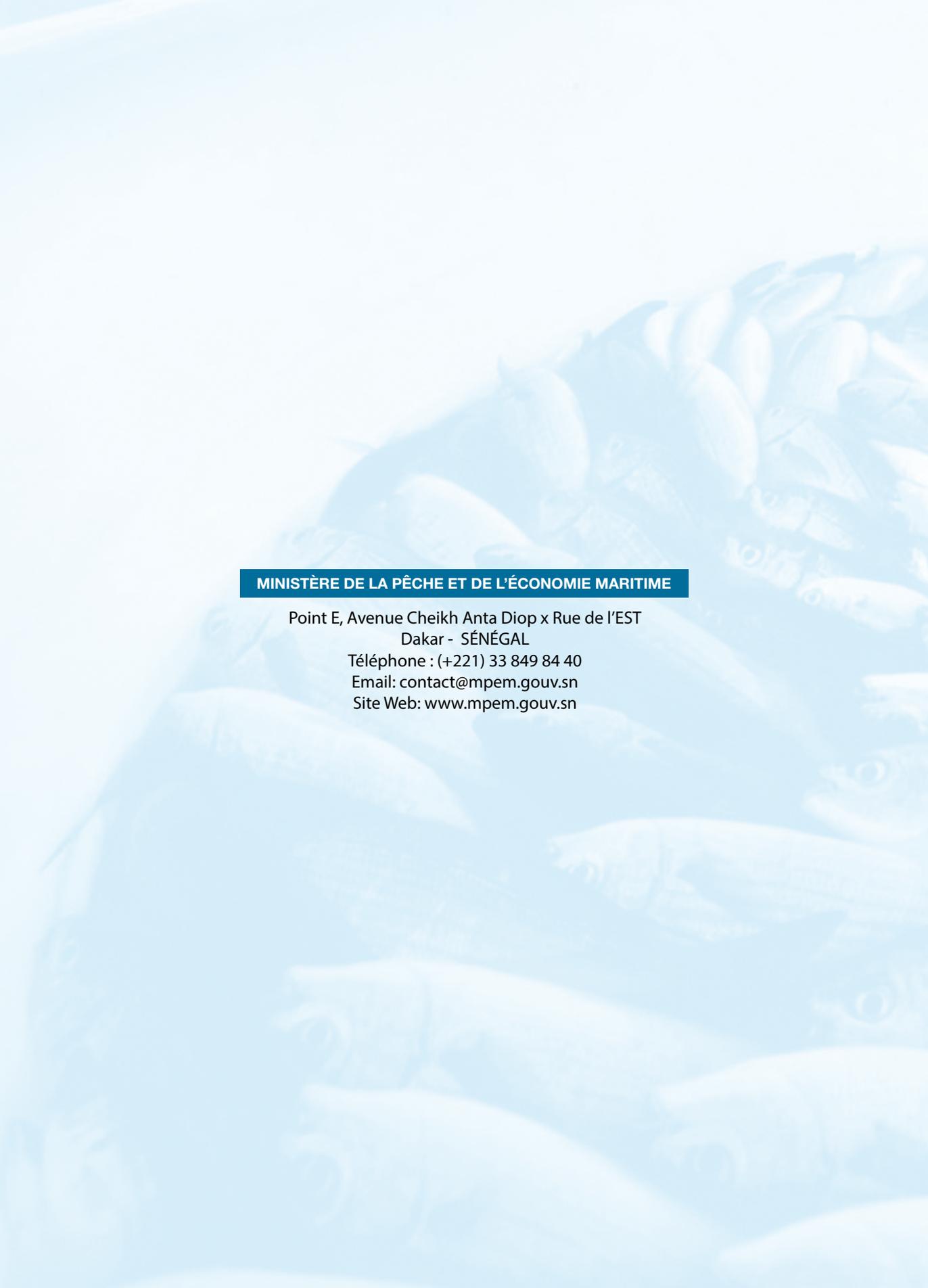
## Annexe 5 : Fiche détaillée du Programme 5 « Amélioration de la gouvernance du secteur »

<b>Contexte et Justification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délabrement des installations et infrastructures des services centraux et régionaux.</li> <li>• Insuffisance des moyens de fonctionnement.</li> <li>• Faiblesse de la fonction de planification et de coordination des interventions publiques et privées dans le secteur.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Renforcer la gouvernance et la gestion du secteur afin de permettre aux institutions publiques de l'Etat du secteur d'assurer efficacement leur mission d'orientation, de réglementation et d'assistance du secteur.
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités d'intervention des services des pêches et de l'Aquaculture sont renforcées pour un meilleur encadrement des acteurs.</li> <li>• Le pilotage stratégique du secteur est renforcé et approprié par les acteurs.</li> </ul>

### Contenu détaillé du Programme d'amélioration de la gouvernance du secteur

Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 1 : Renforcement des capacités des services des Pêches et de l'Aquaculture</b>	Renforcement des moyens humains et matériels.	Identifier les besoins en moyens humains et matériels des services centraux et décentralisés	5	Etat	2017	CEP/DAGE
	Construction et réhabilitation des services centraux et décentralisés	Acquérir des moyens roulants et navigants (voitures, motos, pinasses) pour les services décentralisés Construire et réhabiliter des bâtiments administratifs pour les services centraux et décentralisés	600 1 000	Etat/PTF Etat/PTF	2018-2023 2017-2023	DAGE DAGE
		Réhabiliter les locaux des services centraux et décentralisés	1 000	Etat/PTF	2017-2023	DAGE
<b>Total Composante 1 : Renforcement des capacités des services des Pêches et de l'Aquaculture</b>			<b>2 605</b>			
<b>Composante 2 : Appui à la planification des interventions du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture</b>	Renforcement des capacités sectorielles en matière de planification et S&E.	Renforcer les capacités en planification et S&E des Administrations des Pêches et des autres parties prenantes de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de pêche et d'aquaculture	90	Etat/PTF	2017-2023	CEP/DAGE

Contenu détaillé du Programme d'amélioration de la gouvernance du secteur						
Composantes	Actions	Activités à réaliser	Coût (millions de F CFA)	Source	Échéance	Responsable
<b>Composante 2 : Appui à la planification des interventions du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture</b>	Renforcement des capacités sectorielles en matière de planification et S&E.	Renforcer les moyens logistiques et informatiques de la CEP et des autres structures responsables de la collecte et du traitement de données sur l'exécution des politiques et programmes	300	Etat/PTF	2017-2023	CEP/DAGE
	Amélioration de la contribution du département aux exercices de planification nationale	Appuyer l'actualisation des DPPD	30	Etat/PTF	2017-2023	CEP/DAGE
	Appui à la mise en place d'un système de S&E des politiques.	Préparer les revues sectorielles de la Pêche et de l'Aquaculture	30	Etat/PTF	2017-2023	CEP/DAGE
		Evaluer le système de suivi et évaluation de la politique sectorielle, des programmes et projets du Département	20	Etat/PTF	2017	CEP/DAGE
	Mettre en place d'un système informatisé de suivi-évaluation fonctionnel de la politique sectorielle et basé sur le Web	150	Etat/PTF	2017-2023	CEP/DAGE	
<b>Total Composante 2 : Appui à la planification des interventions du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture</b>				<b>620</b>		
<b>Total Programme</b>				<b>3 225</b>		



**MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME**

Point E, Avenue Cheikh Anta Diop x Rue de l'EST  
Dakar - SÉNÉGAL  
Téléphone : (+221) 33 849 84 40  
Email: [contact@mpem.gouv.sn](mailto:contact@mpem.gouv.sn)  
Site Web: [www.mpem.gouv.sn](http://www.mpem.gouv.sn)





**MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME**

Point E, Avenue Cheikh Anta Diop x Rue de l'EST  
Dakar - SÉNÉGAL

Téléphone : (+221) 33 849 84 40

Email: [contact@mpem.gouv.sn](mailto:contact@mpem.gouv.sn)

Site Web: [www.mpem.gouv.sn](http://www.mpem.gouv.sn)